



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 15 avril 2019

### **MATINALE D'INFORMATION EN DROIT DU TRAVAIL**

---

Dans le cadre de l'accompagnement, par l'État, des partenaires sociaux et des acteurs socio-économiques dans l'appropriation du code du travail, la Dieccte de Mayotte organise en partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie (CCI) des matinales d'information en droit du travail.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une part, de la matinale du 08 mars 2019 organisée par la CCI et le MEDEF, avec la participation de la DIECCTE, la CSSM, et la DRFIP ; et d'autre part de la « matinée employeurs » organisée par la CSSM le 10 avril 2019.

Ainsi les prochaines « matinales en droit du travail » aborderont les thématiques suivantes :

- La durée du travail (champs d'application de la réglementation, aménagement du temps de travail, réduction du temps de travail par l'attribution de jours de repos, décompte du temps de travail)
- Les contrats atypiques
- La rémunération
- Le Comité Social Économique (CSE) : mise en place et fonctionnement
- La négociation collective en entreprise
- Le travail à temps partiel

La matinale « durée du travail » aura **lieu le mercredi 17 avril 2019 à 8h30 à la Maison des Entreprises de Mayotte, Place Mariage.**

Les inscriptions sont à adresser à la CCI par mail à : [entreprendre@cci.fr](mailto:entreprendre@cci.fr)